

Pôle cohésion sociale
Direction des sports
Rapporteur : Claudine SOURISSE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_330
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

23 - APPELS À PROJETS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Afin d'accompagner les associations sportives du territoire dans la mise en place de leurs projets et d'assurer la cohérence avec la politique sportive du territoire, la ville de Cherbourg-en-Cotentin attribue chaque année des subventions aux associations.

Ces demandes sont traitées au moment du vote du budget. Cependant, les demandes de subvention concernant les fiches actions peuvent être transmises tout au long de l'année dans le cas où une manifestation, un projet ou une action n'était pas prévue au moment du dépôt du dossier de subvention.

Après analyse des dossiers par la direction des sports, les projets sont présentés au comité ressources pour validation.

Les projets présentés ci-dessous ont été validés par les comités ressources d'octobre et novembre 2023.

1 - Autour du foot

L'objectif de cette association est de réunir ses adhérents autour d'une passion commune qui est le football en développant un foot citoyen qui permet de partager de vraies valeurs sportives comme le respect, la joie, l'esprit collectif et le sens du partage. Ils organisent des événements autour de cette discipline (matches amicaux, tournois, rencontres sportives loisirs...) et permettent aux passionnés de pratiquer sans avoir les contraintes d'un club en championnat. C'est avant tout un esprit de groupe et de solidarité. Ce club favorise la mixité et l'inclusion des migrants.

Afin de permettre à cette association de mener à bien ses projets, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € au titre de l'année 2023 .

La dépense sera imputée au budget 2023 article 6574 enveloppe 46532 (projets associatifs) et fera l'objet d'un virement de crédits vers l'enveloppe 68047.

2 - AS du Golf de Cherbourg-en-Cotentin

La mise en place d'une école de golf est un projet qui a pour objectif de rendre l'entraînement du haut niveau accessible aux plus jeunes. L'école proposera aux jeunes golfeurs de tous niveaux, valides ou en situation de handicap, un apprentissage du golf sur mesure et dès le plus jeune âge. Les cours seront dispensés par un enseignant diplômé. Les enfants profiteront d'activités ludiques et pédagogiques, avec un programme sportif ponctué d'animations, ainsi que des cours enrichissants et dynamiques. Le but étant de développer et structurer l'école de golf « juniors » en accentuant l'accueil, l'initiation, la formation et l'engagement sur les compétitions pour les plus jeunes.

Afin de permettre à cette association de mener à bien cette action, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 1 400€ au titre de l'année 2023 .

La dépense sera imputée au budget 2023 article 6574 enveloppe 46532 (projets associatifs) et fera l'objet d'un virement de crédits vers l'enveloppe 44232.

3 - Rugby Club Cherbourg Hague

Dans le cadre de l'organisation en France de la coupe du monde de rugby, le RCCH a souhaité retransmettre le match d'ouverture sur grand écran au stade Maurice Postaire le 8 septembre à 21h. L'objectif de cette manifestation était de réunir la famille du rugby autour de l'équipe de France et de dynamiser la ville autour de cet événement.

Afin de permettre à cette association de mener à bien ses projets, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500€ au titre de l'année 2023 .

La dépense sera imputée au budget 2023 article 6574 enveloppe 46532 (projets associatifs) pour 1 000 € et enveloppe 55255 pour 1 500 € et fera l'objet d'un virement de crédits vers l'enveloppe 43758

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser le versement à l'association « Autour du Foot » d'une subvention exceptionnelle de 500 € ;
- autoriser le versement à l'association « AS du Golf de Cherbourg-en-Cotentin » d'une subvention exceptionnelle de 1 400 € ;
- autoriser le versement à l'association « Rugby Club Cherbourg Hague » d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens liant la Ville de Cherbourg-en-Cotentin aux associations sportives mentionnées ci-dessus.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 18h53		Nombre de votants : 55	
Pour : 54	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 1 Quentin LAGALLARDE

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 8 novembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46

Date de la convocation et de son affichage : 26 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 octobre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire LE POITTEVIN Lydie à son départ 19h32) - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 19h05) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire GENTILE Catherine jusqu'à son arrivée 19h47) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 20h02) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HÉBERT Dominique a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie
LELONG Gilles a donné procuration à SOURISSE Claudine
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
ROUELLÉ Maurice a donné procuration à MORIN Daniel

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023



ID : 050-200056844-20231110-DEL2023_330-DE